

Conférence du désarmement

14 septembre 2018

Français

Original : anglais

Note Verbale datée du 14 septembre 2018, adressée au Secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République islamique d'Iran, transmettant le texte de la déclaration prononcée par S. E. M. Esmail Baghaei, Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran, lors de la séance plénière de la Conférence du désarmement du 14 septembre 2018

La Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Bureau des affaires de désarmement en sa capacité de Secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint un exemplaire de la déclaration prononcée par S. E. M. Esmail Baghaei, Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran, lors de la séance plénière de la Conférence du désarmement du 14 septembre 2018. Elle le prie aimablement de bien vouloir faire en sorte que cette déclaration soit publiée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

La Mission permanente de la République islamique d'Iran saisit cette occasion pour renouveler au Bureau des affaires de désarmement l'assurance de sa très haute considération.

(Signé) M. Esmail **Baghaei**



Déclaration prononcée par l'Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Iran devant la Conférence du désarmement

Genève, 14 septembre 2018

Madame la Présidente,

La délégation iranienne souscrit à la déclaration que le Représentant du Zimbabwe a prononcée au nom du Groupe des 21.

Au cours de ma brève intervention d'hier matin, j'ai insisté sur la nécessité d'éviter toute politisation de notre procédure d'établissement de rapport et de rester à distance de toute notion susceptible de créer un précédent dangereux et, par la même occasion, de fragiliser les procédures appliquées de longue date par la Conférence du désarmement et d'en perturber le fonctionnement d'ensemble. J'ai été soulagé d'entendre de nombreuses délégations se référer à plusieurs reprises au Règlement intérieur de la Conférence et insister sur la nécessité de le respecter, et j'aurais préféré que leur position à cet égard soit cohérente.

Je réaffirme avec force notre position de principe, à savoir que le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement doit être respecté et, à ce propos, qu'il me soit permis de vous livrer quelques observations :

1. La controverse créée autour de la présidence syrienne de la Conférence du désarmement est inutile et superflue, la réalité étant que la Syrie a accédé à la présidence de la Conférence du désarmement en stricte conformité avec le Règlement intérieur de celle-ci et qu'elle l'a exercée en faisant montre d'un professionnalisme exemplaire, ce que beaucoup de délégations n'ont pas manqué de souligner.

2. Il est inutile de scier la branche sur laquelle on est assis, car cela aura nécessairement des conséquences ; et le fait que certaines délégations, pour quelque raison ou excuse que ce soit, n'ont pas apprécié de voir la Syrie présider la Conférence du désarmement ne les autorise en aucun cas à admonester la Conférence du désarmement ou à dévaloriser son règlement intérieur. Aucune des dispositions du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement ne saurait être interprétée, fût-ce à mauvais escient, comme subordonnant le droit d'un État membre de présider la Conférence du désarmement dans le cadre du système de rotation à quelque critère ou condition que ce soit, à moins que certains États membres ne décident de perturber la Conférence du désarmement en obligeant les autres États membres à se perdre en discussions superflues dans le but de détourner leur attention du mandat essentiel de la Conférence du désarmement, qui est le « désarmement ».

3. La note verbale datée du 7 septembre, distribuée par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au nom d'un groupe d'États, rend tout simplement un mauvais service à la Conférence du désarmement et à son mandat fondamental, à savoir le désarmement multilatéral, en projetant inutilement au premier plan un problème qui n'en est pas un et qui aurait dû être réglé il y a des semaines. Elle ignore et fragilise le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, en particulier ses paragraphes 3 et 9. Autre réalité et non des moindres, elle tourne en ridicule la culture de professionnalisme et de respect qui caractérise depuis longtemps cette instance en employant des termes désobligeants envers un État membre.

4. Ne mélangeons pas les choses : s'il suffisait de formuler un simple grief politique contre un État membre pour le dépouiller du droit de présider la Conférence qui lui revient en application du Règlement intérieur de celle-ci, alors, par analogie, les États qui ont effectivement et de sang-froid fait usage d'armes de destruction massive ou qui ont sciemment livré des substances ou des arsenaux chimiques à des parties belligérantes, y compris au régime de Saddam Hussein pendant la sanglante guerre d'agression qu'il a livrée à l'Iran, devraient, en toute logique, renoncer pour de bon à siéger à la Conférence du désarmement !

5. Force est de constater qu'un certain nombre des États qui se sont portés coauteurs de la note verbale en date du 7 septembre ont livré des substances chimiques à l'Iraq de Saddam, parfois sous couvert de « pesticides ». Ces États sont-ils « légitimes » à présider la Conférence du désarmement dans les mois qui viennent ? C'est là une question que nous devons peut-être poser le moment venu.
